

OFFRE D'EMPLOI

Raison d'affichage : Poste vacant (5-2.02)

Le 12 mai 2016

Concours no. P-008

POSTE DE PSYCHOLOGUE

Poste régulier

35 heures/semaine 100%

Service des ressources éducatives

Date de début : 1^{er} juillet 2016

Supérieur(e) immédiat(e) : Direction du Service des ressources éducatives

Fonctions

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

Attributions caractéristiques

La ou le psychologue participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation psychologique afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins; elle ou il sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus; elle ou il effectue des entrevues et procède à des observations, si nécessaire; elle ou il analyse et interprète les observations et les données recueillies.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative; elle ou il suggère ou applique des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il est attiré(e) aux classes régionales de la commission scolaire. Elle ou il intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents; elle ou il les assiste dans l'identification de difficultés, les soutient dans l'exploration de solutions et, au besoin, leur propose des ressources.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle ou il développe et maintient des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Attributions particulières

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Qualifications requises

Détenir un diplôme de doctorat en psychologie parmi ceux déterminés par le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

OU

Avoir obtenu une reconnaissance d'équivalence de diplômes ou de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec.

OU

Détenir un permis d'exercice de la profession de psychologue en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychologue hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des psychologues du Québec.

Traitement

Minimum : 44 641,00\$

Maximum : 84 302,00\$

Horaire

Lundi au vendredi : 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 16h30

Date limite du concours

Les candidatures devront être déposées par courriel avant 24 heures, le **3 juin 2016**.

« Nous remercions toutes les candidates et tous les candidats de l'intérêt porté à ce poste, cependant seule la personne retenue sera contactée ».

La commission scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Faire parvenir votre curriculum vitae

Commission scolaire des Laurentides
Service des ressources humaines
13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts Québec) J8C 2C3
Télécopieur : (819) 326-2121
Courriel : emploi@cslaurentides.qc.ca

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que son dossier personnel est complet. Lors du dépôt de votre candidature, vous devez acheminer obligatoirement votre curriculum vitae et ce, même si vous êtes un(e) employé(e) de la Commission scolaire des Laurentides.